

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Octobre 2015

Date de convocation : 29/09/2015

L'an deux mil quinze, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Etai^{ent} présents : Mme FOUCHER-MAUPETIT, GROULT, TONDEREAU, LEGUET, GUITTON, BRILLARD, DEFAYOLLE, Mrs COLLONNIER, BELLANGER, LEPAGE, LETANG, LIMOUZIN, THEOPHILE, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etait excusée :

Mme BALAN qui a donné pouvoir à Mme FOUCHER-MAUPETIT

Mr DUCHATEAU est arrivé en cours de séance

Secrétaire de séance : Mr LEPAGE

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher (SIDE LC)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher (SIDE LC) propose par délibération du 3 septembre 2015 de modifier ses statuts afin de les mettre à jour et d'y intégrer de nouvelles compétences. Madame le Maire procède à la lecture des statuts modifiés du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher (SIDE LC),

En application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux de chaque commune membre doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification envisagée à compter de la notification par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher (SIDE LC). A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher (SIDE LC) tels qu'ils sont présentés

Agence Technique Départementale – Désignation d'un nouveau délégué

Suite à la démission de Monsieur LIMOUZIN en sa qualité de délégué de la commune à l'Agence Technique Départementale, le Conseil Municipal désigne Monsieur BELLANGER pour le remplacer.

Demande de subvention au titre de la DSR – Travaux de voirie 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de Loir et Cher a décidé de reconduire la Dotation de Solidarité Rurale pour 2016.

Parmi les projets d'investissement communaux pour 2016 figurent les travaux de voirie à réaliser sur Villarceau et La Grande Noue . Le coût estimatif est de l'ordre de 190 000 € HT
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la subvention au titre de la DSR pour ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation de solidarité rurale pour les travaux de voirie à réaliser sur Villarceau et La Grande Noue et à signer tous documents relatifs à ce dossier

Renouvellement du contrat CAE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat unique d'insertion CAE a été signé entre la commune et Monsieur Laurent ISAMBERT le 17 novembre 2014 pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015.

Considérant que le contrat d'accompagnement peut être renouvelé pour une période d'un an sous réserve du renouvellement de la convention « contrat unique d'insertion »

Considérant que Monsieur Laurent ISAMBERT donne satisfaction et qu'il souhaite voir son contrat renouvelé,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions,

- autorise Madame le Maire à renouveler la convention « contrat unique d'insertion »
- autorise Madame le Maire à signer le contrat d'accompagnement avec Monsieur Laurent ISAMBERT, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016

Suppression de la cabine téléphonique

Depuis la loi n° 2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Loi Macron), il est possible de supprimer les cabines téléphoniques. Monsieur BELLANGER informe le Conseil Municipal, que suite à une réunion à laquelle il a assisté, il a été précisé que toutes les cabines téléphoniques seront supprimées automatiquement en 2017.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un article annonçant cette suppression soit inséré dans le Selommois.

Elections régionales

Il est procédé à l'établissement du tableau de la tenue du bureau des élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 Décembre 2015.

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 juillet 2008

Considérant qu'il convient de remettre à jour le tableau des effectifs, compte tenu des modifications intervenues depuis le 7 juillet 2008,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, fixe le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire	Nombre de postes	
			Pourvu	Non pourvu
Attachée territoriale	A	35 h	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	35 h	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	16 h	1	0
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	25 h	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	35 h	1	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	29h	1	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	35 h	1	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	35 h	1	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	28 h	2	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	12 h	1	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	18 h	1	0
ATSEM	C	28 h	1	0

Budget Assainissement – Décision modificative

Considérant que d'importants travaux de réparation non prévus lors de l'établissement du budget doivent être financés (en particulier les problèmes de canalisation sur Villarceau)

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération pour faire face, dans de bonnes conditions aux

opérations financières et comptables à l'activité de la commune,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte la décision modificative n° 02 telle qu'elle a été présentée

Informations diverses

- Intercommunalité : Madame le Maire donne le compte rendu des différentes réunions
- Accueil de médecins grecs
- Travaux à faire au terrain de boules et sur le bâtiment (agrandissement du terrain, nettoyage du fossé, peinture...)
- Achat de deux défibrillateurs

Décision du Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du contenu de sa décision en date du 28 septembre 2015 portant sur la location du logement communal n° 5, 27 Rue de la Vallée à Monsieur SENOCQ Thierry à compter du 1^{er} octobre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, prend acte de cette information

Compte rendu des commissions

- ✓ Commission « Environnement et cadre de vie »
 - Compte rendu des Journées du Patrimoine
 - gestion du cimetière : Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection du mur et des allées (Entreprise TROUILLEBOUT) – Remise en état de tombes des « soldats morts pour la France » - plaquettes apposées sur les sépultures considérées comme abandonnées...
 - Compte rendu de la journée « Réalisation du graffiti dans l'abri bus »

- ✓ Commission « vie scolaire »
 - Rappel des effectifs à la rentrée scolaire
 - Petits travaux à faire dans les écoles
 - Compte rendu de la réunion de la commission
 - Rénovation de la garderie à voir
 - Evocation arrêt du car scolaire à Villarceau (sens Selommès-Villetrun)
 - Remplacement du chalet à l'école maternelle (l'association des Parents d'Elèves est favorable pour une participation financière à hauteur de 50 %)
 - Evocation du fonctionnement à la journée du centre de loisirs de juillet

- ✓ Commission « voirie et bâtiments »
 - Passerelles : elles vont être installées semaine prochaine
 - Point fait sur les travaux de voirie en cours

Questions diverses

- Plateforme pour conteneurs VAL DEM : il est envisagé de la faire en interne
- Demande de passage piéton (étude à faire)

La séance est levée à 23 heures

Vu par Nous, Maire de la Commune de SELOMMÈS pour être affichée le vingt-six octobre deux mil quinze, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,

Claire FOUCHER-MAUPETIT